Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.

Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société

Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative

= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 144 (1964)

Vereinsnachrichten: Schweizerisches Komitee für die Internationale Mathematische

Union

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Schweizerisches Komitee für die Internationale Mathematische Union

Das Komitee setzte sich zusammen aus den Herren Professoren B. Eckmann, Zürich (Präsident); J. de Siebenthal, Lausanne; H. Huber, Basel; G. de Rham, Lausanne; W. Saxer, Zürich. Es sorgte für die Verbindung zwischen der Union und der Schweizerischen Mathematischen Gesellschaft, insbesondere bezüglich der Neuaufnahmen von Mitgliedländern der Union, internationalen Kolloquien, die von der Union unterstützt werden, Tätigkeiten der Internationalen Mathematischen Unterrichtskommission usw. Prof. G. de Rham ist gegenwärtig Präsident der Internationalen Mathematischen Union; eine Sitzung des Exekutivkomitees der Union fand in Lausanne statt.

B. Eckmann

4. Comité suisse de la chimie Schweizerisches Komitee für Chemie

- I. Composition. Une seule modification est survenue dans la composition du Comité: le représentant de la Société suisse de biochimie est l'actuel président de cette société, le professeur P. Favarger (Genève), en remplacement du professeur K. Bernhard (Bâle).
- II. Activités nationales. Les affaires courantes ont été liquidées soit par correspondance, soit au cours de la Réunion annuelle du Comité.
- III. Relations internationales. Comme événements importants il faut signaler la XXII^c Conférence de l'Union internationale de chimie pure et appliquée, qui a eu lieu à Londres du 5 au 9 juillet 1963, ainsi que le XIX^c Congrès international de chimie, également à Londres, du 10 au 17 juillet 1963.
- a) Conférence: Parmi les décisions prises, il y a lieu de signaler notamment l'adoption de nouveaux statuts.

Voici les modifications les plus importantes, introduites:

1º Conseil: Comme par le passé, chaque organisme adhérent et qui représente un pays, a droit à un nombre de délégués variant maintenant de l (au lieu de 2) à 6 selon l'importance du pays en question. Le Conseil doit approuver le choix de la catégorie, proposé par chaque organisme adhérent; le montant de la cotisation annuelle varie comme suit selon les catégories: Al (2600 \$), A2 (5000 \$), A3 (10000 \$), A4 (25000 \$), toutes à 6 délégués; Bl (800 \$), B2 (1600 \$), 4 délégués; C (450 \$), 2 délégués; D (100 \$), 1 délégué. (La Suisse reste dans la catégorie Al.)

Les décisions du Conseil en matière scientifique sont prises à la majorité des délégués prenant part au vote; la procédure pour des questions de nomenclature, symboles, étalons, etc. prévoit comme par le passé un délai d'attente pendant lequel les organismes adhérents peuvent formuler des